

**A L'ENSEMBLE DES PROFESSEURS**  
**AUX ELEVES ET PARENTS DES CLASSES INSTRUMENTALES**

## **ACCOMPAGNEMENTS AU PIANO**

Des heures sont dévolues aux accompagnements piano des élèves ; ceux-ci sont cordialement invités à participer à ces séances, non seulement par obligation en vue d'une audition mais aussi sans prévision d'auditions, pour se donner les moyens de mieux comprendre et interpréter une pièce en l'entendant dans toutes ses dimensions.

- Ces heures sont prises en charge par Nicolas AZAIS :
- le lundi de 16 h 40 à 17 h 00
  - le mardi de 16 h 20 à 17 h 00 et de 19 h 50 à 20 h 00
  - le vendredi de 18 h 20 à 18 h 30
  - le samedi de 12 h 00 à 13 h 20 et de 15 h 40 à 16 h 00

### **Modalités de fonctionnement**

Les élèves ou leurs parents viennent s'inscrire au secrétariat, durant les heures d'ouverture de celui-ci.

Le temps minimal auquel à droit un élève est fonction de son niveau :

- 10 minutes pour un niveau de 1<sup>er</sup> cycle
- 15 minutes pour un niveau de 2<sup>ème</sup> cycle
- 20 minutes pour un niveau de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> cycle

**(Observation** soit la moitié du temps de cours instrumental)

***Afin de gérer au mieux les accompagnements au piano et d'y inclure le maximum d'élèves, un élève ne peut s'inscrire qu'à une ou deux dates maximum.***

***Une fois accomplie(s) cette (ces deux) séance (s), il peut à nouveau prendre un ou deux autres rendez-vous.***

### **Remarques**

- Au cours d'une heure d'accompagnement, et suivant le niveau des élèves, il ne peut donc n'y avoir que 3 à 6 élèves; 9 à 18 élèves par semaine peuvent donc se faire accompagner. Il y a donc lieu de bien gérer ce potentiel, par exemple, un élève peut être inscrit plusieurs semaines à l'avance sur le classeur.
- Le professeur accompagnateur s'informerait chaque jour du remplissage de ses séances d'accompagnement, via le classeur, en conséquence il n'y a donc pas lieu de les déranger pendant leur cours pour prendre un rendez-vous.
- Si une heure d'accompagnement n'est pas totalement remplie, et uniquement sur initiative du professeur - accompagnateur, celui-ci peut proposer à un (ou plusieurs) élève(s) de rester plus longtemps que le temps initialement prévu.

En espérant que ces accompagnements et les modalités en vigueur vous apporteront complète satisfaction, je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur,  
P. GUILLOUX